

Vol 5 N° 12

20 décembre 2021

### **Assurance voyage – mise à jour au 20 décembre 2021**

À la suite de la récente annonce du gouvernement canadien concernant les dernières modifications effectuées au niveau des avertissements aux voyageurs pour les différents pays du monde, l'AQDER a publié le 17 décembre dernier un communiqué détaillé sur cette question.

Ce communiqué a suscité plusieurs questionnements et interrogations. La présente communication vise à répondre à ceux-ci.

En premier lieu, rappelons quelques éléments de notre contrat.

Le régime d'assurance collective des membres de l'AQDER vise les objectifs suivants :

- ✓ **Offrir à chaque membre, incluant la personne conjointe et les enfants à charge, une protection d'assurance la plus complète possible.** Cette protection comprend entre autres des couvertures telles les frais d'hospitalisation en chambre semi-privée au Canada, les frais de nombreux paramédicaux, les frais pour des appareils ou fournitures diverses et une protection d'assurance voyage et d'annulation voyage. **Les protections offertes sont les mêmes pour toutes les personnes assurées par le régime.**
- ✓ **Maintenir la prime au plus bas niveau possible.** Il faut retenir que **la prime mensuelle payable par chaque personne participante est la même pour tous**, modulée évidemment selon la protection choisie (individuelle, monoparentale, couple ou familiale).

Le régime d'assurance collective des membres de l'AQDER est souscrit auprès de l'Industrielle Alliance sur une base participante. Cela veut dire qu'une comptabilité est faite chaque année. Si les primes totales perçues excèdent les prestations, frais et réserves, l'excédent est retourné à l'AQDER pour utilisation future. À l'inverse, si les primes sont insuffisantes, cela crée un déficit qui doit être comblé les années subséquentes.

Il en va de même pour les primes chargées aux assurés. Si la dernière période analysée est favorable, il y a réduction ou maintien des primes alors que si cette même période est déficitaire, il y a une hausse des primes.

L'expérience globale du régime a donc une importance déterminante.

Après beaucoup d'analyses et de discussions effectuées au cours des 18 derniers mois, les représentants au comité des assurances de l'AQDER ont conclu que la présente pandémie de la COVID-19 qui sévit depuis mars 2020 est susceptible d'occasionner un risque financier important au régime pouvant éventuellement se traduire par une hausse de la tarification.

Par ailleurs, il est également important d'assurer une équité entre les membres qui ne peuvent plus voyager, ne voyagent pas ou qui ont décidé de ne pas voyager et les membres qui ont décidé de voyager. Comme dit précédemment, la prime étant la même pour tous, l'impact financier des réclamations d'assurance voyage, dont les montants peuvent parfois être très salés, est réparti sur l'ensemble des membres.

Conséquemment, notre contrat prévoit des mécanismes de protection pour les garanties d'assurance voyage reliées au niveau d'avertissement aux voyageurs émis par le gouvernement du Canada.

Rappelons les quatre niveaux d'avertissement prévus par le gouvernement du Canada :

- ✓ Niveau 1 : Prendre des mesures de sécurité normales.
- ✓ Niveau 2 : Faire preuve d'une grande prudence.
- ✓ Niveau 3 : Éviter tout voyage non essentiel.
- ✓ Niveau 4 : Éviter tout voyage.

Pour des informations complémentaires, vous pouvez consulter le lien suivant :

<https://voyage.gc.ca/voyager/avertissements>

Le 15 décembre dernier, M. Jean-Yves Duclos, ministre fédéral de la santé, a annoncé des modifications relatives aux niveaux d'avertissement aux voyageurs pour les différents pays du monde. Ainsi :

- ✓ **Tous les pays du monde sauf quelques exceptions sont maintenant visés par un niveau d'avertissement 3 (éviter tout voyage non essentiel).**
- ✓ Les pays faisant exception tels l'Afghanistan, la Corée du nord, l'Iran, l'Irak ou autres pays actuellement aux prises avec des troubles intérieurs ou des situations de conflits armés de même que **les voyages à bord d'un navire de croisière demeurent toujours visés par un niveau d'avertissement 4 (éviter tout voyage).**

Par conséquent, conformément aux dispositions du contrat de l'AQDER :

**Pour les protections «Frais médicaux d'urgence engagés hors de la province de résidence» et « d'assistance hors de la province en cas d'urgence » :**

- ✓ Pour un séjour prévu dans les pays ayant fait l'objet d'une modification de leur niveau d'avertissement à 3, la période de couverture d'assurance des protections « Frais médicaux d'urgence engagés hors de la province de résidence » et « d'assistance hors de la province en cas d'urgence » incluses dans notre contrat **est modifiée de 180 jours à 30 jours;**
- ✓ De plus, **pour les membres actuellement présents dans l'un de ces pays,** une période leur est accordée pour revenir au Canada. Conscients que la récente annonce est survenue juste avant la période des fêtes, de concert avec Industrielle Alliance, nous avons convenu de façon exceptionnelle de **prolonger à 30 jours la couverture d'assurance** plutôt que la période de 14

jours prévue au contrat. Conséquemment, **la couverture des membres actuellement présents dans l'un de ces pays est prolongée jusqu'au 14 janvier 2022.** Passé ce délai, la protection de ces couvertures prend fin si le niveau d'avertissement est toujours à 3 et les membres souhaitant demeurer dans le pays visé sont invités à se procurer une assurance personnelle à leurs frais.

- ✓ Pour un séjour prévu dans les pays faisant l'objet **d'un niveau d'avertissement 4 (ceci inclut les voyages à bord d'un navire de croisière), ces voyages demeurent non couverts par l'assurance voyage** tout comme cela est le cas pour la très grande majorité des contrats collectifs.

**Nous avons été informés que certains membres ont communiqué avec Canassistance et que ceux-ci les ont informés que la période de couverture demeurait à 180 jours. Cette information est inexacte et une communication a été adressée à Canassistance pour corriger le message à transmettre.**

**Pour la protection « Assurance annulation de voyage » :**

- ✓ Si vous avez pris des arrangements pour un voyage alors que le niveau d'avertissement était de 1 (prendre des mesures de sécurité normales) ou de 2 (faire preuve d'une grande prudence) et que le niveau actuel d'avertissement 3 est toujours présent au moment de votre départ, vous pourrez produire auprès de notre assureur une **demande de remboursement de vos frais de voyage encourus déjà payés si vous ne souhaitez plus partir en voyage.** Cependant, **assurez-vous de communiquer au préalable avec votre agence de voyage ou votre transporteur puisque ceux-ci peuvent offrir des remboursements, des crédits ou des possibilités de faire des modifications sans frais.** Lors d'une réclamation, l'assureur vous demandera de confirmer les démarches réalisées auprès de votre agence de voyage ou de votre transporteur.
- ✓ De même, si vous êtes actuellement hors du pays et souhaitez rentrer rapidement, **certains frais additionnels** encourus pour ce retour rapide pourront être transmis à notre assureur pour remboursement.

En terminant, nous vous invitons à consulter régulièrement la page Conseil aux voyageurs et avertissements propre à votre destination publiée par le gouvernement du Canada à l'adresse mentionnée plus haut que nous reproduisons ici :

<https://voyage.gc.ca/voyager/avertissements>

Texte de Gil Beaulieu  
Conseiller en régimes d'assurance collective  
Partenaire AGA Assurance collective



**Simplifiez-vous la vie!**  
**Recevez vos remboursements dans votre compte bancaire**

Fier partenaire de l'AQDER

Et soumettez vos réclamations via l'Espace client. Inscrivez-vous dès maintenant! [Voyez comment](#)

**1 877 422-6487**



ON S'INVESTIT, POUR VOUS.



d'être là au quotidien pour nous et nos familles

**Rabais exclusif** sur chaque assurance auto, habitation ou véhicule de loisir parce que vous êtes membre de l'AQDER

**450 \$ d'économie moyenne!** pour nos clients des services publics qui regroupent leurs assurances

Obtenez une soumission!  
**1 855 441-6016**  
[lacapitale.com/aqder](http://lacapitale.com/aqder)

La Capitale  
Assurances et services financiers



IA Groupe financier est une marque de commerce et un autre nom sous lequel l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. exerce ses activités.

la.ca

La Capitale Assurance et services financiers (la.ca) est une société d'assurance et d'investissement de biens réels. En tant que tel, elle est soumise à la réglementation applicable aux sociétés d'assurance et d'investissement de biens réels. Elle est membre de l'Association québécoise des assureurs de biens réels (AQABR). Les services de conseil en investissement sont fournis par la filiale de conseil en investissement de biens réels de la Capitale Assurance et services financiers (la.ca). Les services de conseil en investissement sont fournis par la filiale de conseil en investissement de biens réels de la Capitale Assurance et services financiers (la.ca). Les services de conseil en investissement sont fournis par la filiale de conseil en investissement de biens réels de la Capitale Assurance et services financiers (la.ca).